



VILLE DE
PONT-A-MARCO

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
Contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL 2022/05 T. du 06 Janvier 2022

Restriction temporaire de circulation Entre la rue d'Avelin et la rue Nationale

Tournage de la série « HPI »

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 04/01/2022 de la société ITINERAIRE PRODUCTION– 24 Avenue Charles De Gaulle-92200 Neuilly-Sur-Seine (demande formulée par Monsieur VILLETTE Julien, régisseur général – tél:06.83.27.12.69).

Considérant, qu'à l'occasion du tournage des épisodes 5 et 6 de la série télévisée « HPI » il y a lieu de réglementer la circulation au droit du tournage.

ARRETONS

Article 1 – A compter du mercredi 12 janvier de 16H00 et jusqu'au jeudi 13 janvier 13H00, un véhicule sur plateau (type dépanneuse adapté aux tournages), suivi et devancé par un véhicule léger devant et arrière tournera dans le flux de la circulation rue Nationale, entre le croisement avec la rue d'Avelin et le numéro 22 de la rue Nationale.

Article 2 - Pendant toute la durée du tournage la circulation sera restreinte entre la rue Nationale et la rue d'Avelin.

Article 3 – La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de la société ITINERAIRE PRODUCTION laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

Article 4 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5- Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

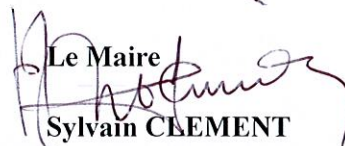
Article 6 - -Monsieur le Directeur Général des Services

- Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq

- Monsieur le Régisseur Général de la société ITINERAIRE PRODUCTION, VILLETTE Julien

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

Sylvain CLEMENT

L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE